

# COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 59/2022

**OBJET** : Réglementation de la circulation rue de la Cascade de Salles-la-Source.

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Considérant la demande de travaux par Monsieur Alexis Bec ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1** - La circulation des véhicules, se fera sur une seule voie, rue de la Cascade le 24 mai 2022 de 8h à 17h.

**ARTICLE 2** - Durant cette période, et sur cette voie, le stationnement des véhicules sera interdit dans le secteur.

**ARTICLE 4** - La signalisation sera mise en place par l'entreprise de déménagement.

**ARTICLE 5**- La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, 19 mai 2022.

  
Le Maire,  
Jean-Louis ALIBERT

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.*